



Dans le cadre du mois sans tabac,
l'inter-URPS Tip@ santé vous propose une journée sur :
**COMMENT PRESCRIRE ET ACCOMPAGNER LE
SEVRAGE TABAGIQUE DE VOS PATIENTS ?**

FORMATION PRÉSENTIELLE : N°36101800006
3 DATES AU CHOIX

26 SEPTEMBRE 2018
DE 9H À 17H

HÔTEL AKOYA
6, impasse des Goélands
97434 La Saline les bains

10 OCTOBRE 2018
DE 9H À 17H

HÔTEL BELLEPIERRE
91 Bis, Allée des Topazes
97400 Saint-Denis

24 OCTOBRE 2018
DE 9H À 17H

HÔTEL LE BATTANT DES LAMES
117, boulevard Hubert Delisle
97410 Saint-Pierre

RESPONSABLE FORMATION :

- Dr SCERRA Sami, Médecin interniste, consultant en addictologie, ANPAA 974 et Réseau Oté.

EXPERTS INTERVENANTS :

- Dr SCERRA Sami, Médecin interniste, consultant en addictologie, ANPAA 974 et Réseau Oté.
- Madame LE JEUNE Valérie Sage-femme tabacologue
- Mr FILO Didier, Infirmier Diplômé d'Etat , coordinateur d'appui SAOME

PUBLIC : praticiens libéraux

Pharmaciens, médecins généralistes, addictologues, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes.

**Indemnisation jusqu'à 270€
(sous réserve de votre enveloppe ANDPC)**

Programme

COMMENT PRESCRIRE ET ACCOMPAGNER LE SEVRAGE TABAGIQUE DE VOS PATIENTS ?

Accueil des participants dès 8h30

Matin :

- Introduction : contexte du mois sans tabac
- Questionnaire d'évaluation des pratiques et des connaissances
- Module théorique :
 - Généralités en addictologie :
 - Addictions : définitions, données des neurosciences
 - Objectifs de la prise en charge addictologique : notions d'abstinence, de guérison, de réduction des risques
 - Médicaments en addictologie : substitution / addictolyse
 - Approche motivationnelle
 - Tabacologie :
 - Données épidémiologiques
 - Législation
 - Sevrage tabagique :
 - Substituts nicotiniques (mode d'action, règles de prescription, remboursements)
 - Place des dispositifs de vapotage

REPAS

Après-midi :

- Module pratique :
 - Présentation d'un outil d'aide au sevrage tabagique élaboré par l'URPS Pharmaciens en collaboration avec SAOME
 - Ateliers pratiques : Sevrage tabagique
 - Offre de soins en addictologie à la Réunion
- Conclusions

À distance de la formation :

- Questionnaire en ligne d'évaluation des pratiques et des connaissances



Modalités d'inscription

Tous les professionnels de santé sont soumis à une obligation triennale de formation DPC.

- Cette formation peut être entièrement financée par l'ANDPC pour les professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (>50%), y compris en tant que remplaçant.
- Cette formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.

Participants pris en charge par l'ANDPC

1/ S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur www.mondpc.fr afin d'y créer votre compte. Pour cela, vous munir au préalable de votre RIB, de l'attestation de l'ordre ainsi que de votre N°RPPS. Cliquer à droite sur « créer votre compte personnel ». Remplir les différentes rubriques et valider vos données. Rechercher l'action de DPC. Référence de la formation : **36101800006**

2/ Remplissez et retournez le bulletin d'inscription en y joignant impérativement un chèque de caution de **60 €** à l'ordre du REPERE qui sera restitué ou détruit à l'issue de votre participation à l'intégralité du programme (sous réserve de votre enveloppe DPC).

3/ Vous recevrez un mail automatique de l'ANDPC. Cliquez impérativement sur « OUI » pour que votre inscription soit validée.

Retournez les pièces à :
Réseau Périnatal de La Réunion
115 D, allée de Montagnac
97427 Etang-Salé Les Hauts

CONTACT : 0262 35 15 59
Mail : secretariat@repere.re

Méthodes HAS

- Pédagogique ou cognitive
- Formation présentielle : en groupe

Orientations Nationales DPC 2016 – 2018

FACILITER AU QUOTIDIEN LES PARCOURS DE SANTÉ

- ORIENTATION N°12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis

SAGES-FEMMES

- ORIENTATION N°3 : Les patients en situation de vulnérabilité : repérage, accompagnement et orientation des femmes, des enfants et des couples (précarité sociale, addictions, troubles psychiques, violences, antécédents médicaux, maladie et handicaps)

ADDICTOLOGUES

- ORIENTATION N°2 : RPIB des conduites addictives

PHARMACIENS

- ORIENTATION N°6 : Prise en charge des patients en addictologie (opiacés, tabac, alcool, médicaments)

Le REPERE est enregistré auprès de l'agence nationale de DPC (ANDPC) comme organisme de formation agréé pour les médecins, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes sous l'identifiant 3610.

Site internet : www.repere.re